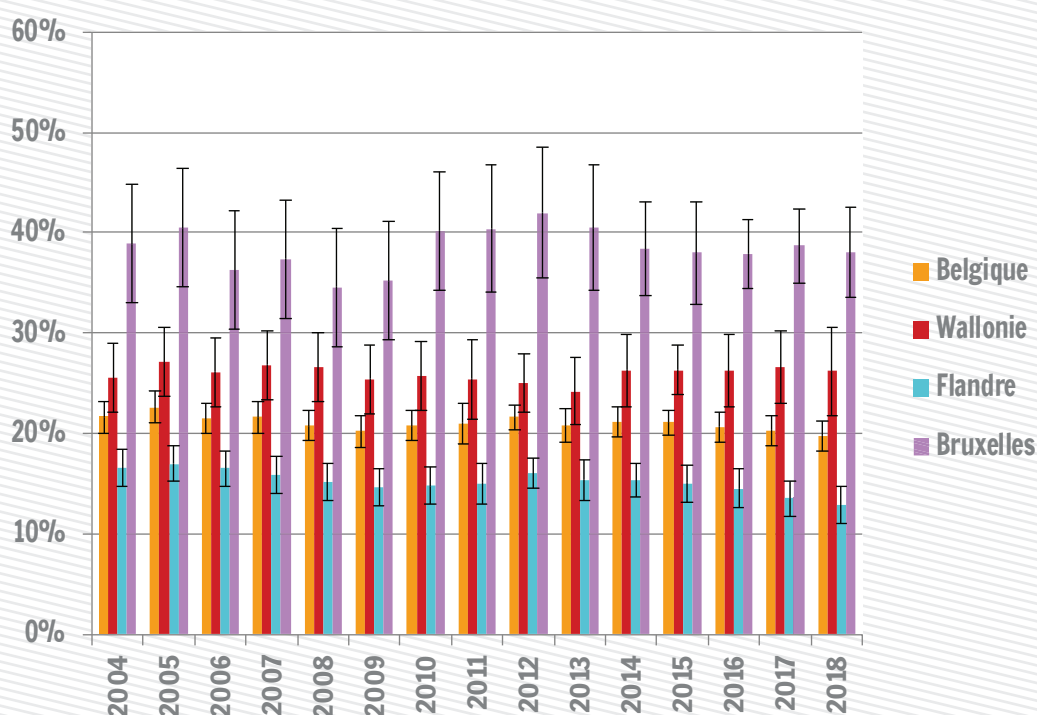


Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

26,2%

En Wallonie, plus d'un habitant sur quatre vit dans un ménage en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Évolution des taux de pauvreté ou d'exclusion sociale dans les régions belges et en Belgique



Sources : SILC (Eurostat ; Calculs : IWEPS)

NB : les intervalles de confiance antérieurs à 2012 sont approximatifs.

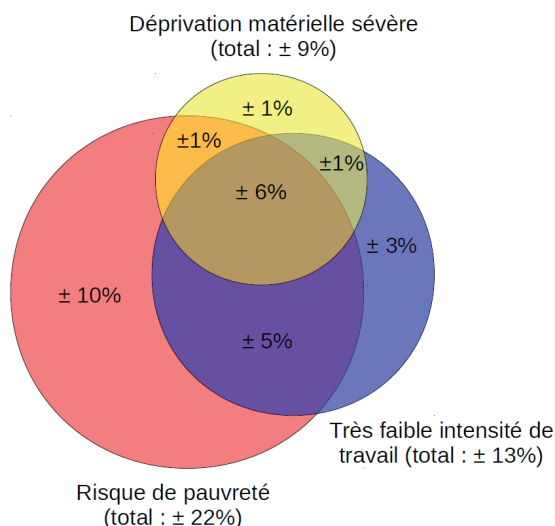
Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale comprend l'ensemble des personnes qui sont en risque de pauvreté, qui sont en situation de privation matérielle sévère et/ou vivent dans un ménage à très faible intensité de travail. Il s'agit donc d'un indicateur composite regroupant l'ensemble de la population touchée par au moins l'une de ces trois dimensions de la pauvreté.

Le risque de pauvreté est une mesure relative et monétaire de la pauvreté. La privation matérielle sévère comprend l'ensemble des personnes qui vivent dans un ménage qui ne peut pas, pour des raisons financières, se permettre au moins quatre des neuf « biens et services » suivants : payer le loyer, l'emprunt hypothécaire et les factures courantes, chauffer correctement son logement, faire face à des dépenses inattendues, manger des protéines tous les deux jours, partir une semaine en vacances une fois par an, posséder une télévision, posséder un lave-linge, posséder une voiture et posséder un téléphone. La très faible intensité de travail correspond aux personnes vivant dans des ménages dont l'intensité de travail est inférieure à 0,2. Cette dernière est définie comme la proportion de mois travaillés au cours de l'année civile précédant l'enquête par membre du ménage âgé de 18 à 59 ans – les étudiants de moins de 25 ans ne sont pas non plus pris en compte. Les ménages qui ne comprennent que des enfants, des étudiants de moins de 25 ans et/ou des personnes de 60 ans et plus ne sont pas inclus dans le taux de très faible intensité de travail.

L'évolution du taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est similaire à ce qu'on peut observer pour les indicateurs qui le composent : une relative stabilité, compte tenu des intervalles de confiance et une hiérarchie nette entre régions. La Wallonie se situe entre la Flandre (environ 12,9 % en 2018) et Bruxelles (environ 38,0 % en 2018). Par effet d'agrégation, le taux pour l'ensemble de la Belgique (environ 19,8 % en 2018) se situe entre le taux en Wallonie et le taux en Flandre.

Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Répartition des personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en Wallonie



Le graphique montre comment le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale se répartit entre les trois indicateurs qui le composent et comment ceux-ci se recoupent partiellement. On a en Wallonie, un taux de risque de pauvreté d'environ 22 %, un taux de privation matérielle sévère d'environ 9 % et une proportion de personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail d'environ 13 %. Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est d'environ 26 % car de nombreux ménages cumulent pauvreté monétaire, privation matérielle sévère et/ou très faible intensité de travail.

Sources : SILC 2018 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

L'objectif est de construire un indicateur synthétique de pauvreté capable d'englober les différents types de pauvreté. Les trois sous-indicateurs permettent d'identifier les personnes qui vivent dans des ménages « pauvres » selon des critères différents – une hypothèse sous-jacente postule que les personnes vivant dans un même ménage partagent le même niveau de vie. Les trois critères retenus sont le risque de pauvreté (mesure relative de la pauvreté monétaire), la privation matérielle sévère (mesure absolue de la pauvreté d'existence) et la très faible intensité de travail (mesure de l'exclusion de l'emploi).

Pertinence et limites

Parce qu'il est composite, cet indicateur a l'avantage de pouvoir mesurer une large variété de situations de pauvreté : pauvreté monétaire, pauvreté absolue et exclusion de l'emploi. Par contre, ce caractère composite – qui rend complexe sa construction – ne facilite pas une compréhension fine du chiffre qu'il livre, notamment parce certaines de ces composantes (revenu et intensité de travail) concernent l'année civile précédant l'enquête.

Une autre limite de cet indicateur, inhérente aux trois indicateurs qui le composent, est qu'il est exclusivement centré sur le ménage. Il ne permet donc pas de prendre en compte les inégalités au sein des ménages, principalement entre femmes et hommes. Enfin, parce qu'il est construit en partie sur base du taux de risque de pauvreté (dont le seuil est national), les comparaisons entre la Wallonie et les autres pays européens sont à mener avec prudence.

Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Social_inclusion_statistics/fr

Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2020